

PORTER SECOURS SUR UN SITE DE SKI DE FOND OU DE SKI ALPIN

(sur la base du BO de 2003 n° 46 : apprendre à porter secours)

Avant toute sortie sur un site, prendre connaissance du plan de secours de la station.

Ne jamais appeler le 112 ou le 15 mais le numéro de téléphone du poste de secours ou du foyer d'accueil (en général sur le forfait de ski alpin)

Principe général :

- **Protéger pour éviter le suraccident.**
- **Intervenir auprès de la victime.**
- **Alerter le service des pistes.**

1. Protéger

➤ Le Blessé

Pour éviter qu'un autre skieur le percute, et augmente la gravité de la blessure. En matérialisant le lieu de l'accident : skis en croix par exemple.

Il est exclu de déplacer ce blessé.

- ### ➤ Le groupe des autres élèves en les conduisant sur-le-champ plus loin : à l'abri en bordure de piste, en bas de piste...

2. Intervenir, en attendant le secouriste et alerter

2.1. S'assurer que l'enfant est conscient : il répond de façon cohérente quand on lui parle. Il pleure, crie ...

2.2. Agir face à un traumatisme

Objectif : éviter l'aggravation et soulager la douleur.

Principe du geste : éviter toute mobilisation de la partie du corps traumatisée.

2.3. Description de l'action :

- pour le traumatisme d'un membre supérieur : laisser le blessé soutenir lui-même son bras. Le couvrir, le rassurer. Alerter.
- pour le traumatisme d'un membre inférieur : laisser le membre dans la position où il se trouve. Couvrir le blessé. Rassurer. Alerter.
Ne pas retirer la chaussure mais la délayer.

- pour un traumatisme dorsal : demander au blessé de ne pas bouger, maintenir sa tête dans la position où elle se trouve. Couvrir le blessé. Rassurer. Alerter.
- pour un traumatisme crânien : allonger le blessé, maintenir sa tête dans la position où elle se trouve. Couvrir le blessé. Rassurer. Alerter.

3. Alerter

- Par téléphone : le poste de secours, le foyer d'accueil. Ce qui sous-entend que l'enseignant a ce numéro avec lui.
- Par déplacement d'une personne à skis vers :
 - le départ des pistes où se trouvent le foyer et le poste de secours, sur un site ski de fond.
 - le bas de la piste, où chaque perchman peut donner l'alerte par radio, sur un site alpin.

Dans les deux cas il faut être capable :

- de donner une localisation précise : **nom de la piste et n° de balise.**
- de donner un premier descriptif du blessé : adulte ou enfant, âge, estimation de la blessure ...

Dans les deux cas il est exclu :

- de transporter soi-même le blessé.
- de l'évacuer soi-même vers le centre médical ou l'hôpital.
- De faire le 15 ou le 112 qui nous renverrons vers le poste de secours du site.

Une fois l'alerte donnée, la décision d'évacuer le blessé incombe au service de secours. L'enseignant ne pourra s'y opposer et décider de redescendre l'élève en car ou de le confier à ses parents.

4. Anticiper une répartition des rôles entre les membres de l'équipe d'encadrement :

Les tâches qui peuvent être confiées à l'accompagnateur agréé :

- Donner l'alerte, sur consignes de l'enseignant.
- Surveiller le groupe d'élèves en bas ou en bordure de piste.
- Accompagner le blessé dans l'ambulance ou le véhicule des pompiers. (facultatif)

Si une personne est titulaire de l'AFPS, elle reste avec le blessé.